

Le 30 juin 2016



Suite à l'assassinat de nos deux collègues, le Ministre de l'Intérieur a enfin autorisé les policiers à porter en tous lieux et en tout temps leur arme de service.

Il s'agit d'un premier pas positif, mais qui reste insuffisant pour lutter contre cette menace terroriste rampante et protéiforme qui désormais n'hésite plus à frapper directement les représentants de l'ordre dans leur sphère privée.

Un tabou a été rompu et il faut maintenant rétablir l'équilibre, en donnant à ceux qui défendent la République les moyens adaptés.

Le fait désormais acquis pour les policiers d'être armé en permanence pose la question de l'arme de dotation. Tout le monde sait que ce pistolet, le SIG SAUER 222, a été choisi et acheté à l'aune des besoins d'un policier en tenue, que c'est « un fer à repasser » qui ne sait pas se faire oublier tant par son poids que par son manque de compacité.

C'est pourquoi certains services spécialisés - pas tous hélas - achètent des Glock 26 pour assurer leurs missions discrètes.

Sans faire une fixation sur la famille des Glock, il existe bon nombre d'autres armes de faible encombrement, clones des mécanismes du SIG 222 (calibre 9mm, plats, chargeur en pile unique).



Il faut généraliser cette dotation d'arme discrète pour les personnels afin qu'ils puissent réellement la porter en permanence. Il s'agit d'un véritable enjeu opérationnel, tant dans le cadre professionnel que privé.

Comment imaginer, alors que l'actualité a clairement mis en évidence le ciblage des policiers par les terroristes, que nous continuions à être dotés d'une arme impossible à dissimuler, et qui contribuera donc à nous identifier ?

Une autre possibilité doit être envisagée. Elle ne coûterait pas un Euro à l'Administration. Il s'agirait d'autoriser l'achat et le port d'une arme personnelle hors service (cela s'est fait pendant près de 20 ans) en encadrant cette mesure par plusieurs dispositions :

- **arme chargée avec le calibre et les munitions réglementaires**
- **arme choisie dans une liste de modèles désignés et validés par l'Administration**
- **obligation pour le propriétaire d'effectuer une validation et des tirs réguliers contrôlés.**

Face à cette menace terroriste identifiée, qui peut survenir partout et très rapidement, seule la riposte immédiate compte. Or celle-ci n'est possible que si l'on multiplie le nombre des policiers armés discrètement et aguerris à l'usage, cela relève du simple bon sens.

Ne rien faire confinerait aujourd'hui à un déni de réalité. Il y a quelques mois seulement, personne n'imaginait que des individus pourraient s'attaquer à des policiers au sein même de leurs foyers. Nous devons désormais vivre avec cette réalité.

Les policiers sont plus que jamais légitimes à réclamer les moyens adéquats pour assurer leur protection et celle de tous leurs concitoyens.

Ils sont des praticiens avisés et responsables. Entendez-les !

Le Bureau National